



Saison 2011 2012

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME :

Les règlements sportifs...

CHAMPIONNAT DE SEINE-MARITIME PAR ÉQUIPES

En complément à ces règlements, tous les clubs et responsables sont priés de consulter régulièrement le site du CD76 pour être informé de toutes les actualités (en particulier avec les intempéries, convocations, Calendrier, consignes, infos subventions, résultats épreuves individuelles et collectives....)

1 A.1 Règles communes D1 à D4 :

1 A.1.1) Jours et horaires des rencontres

D1 féminine : le samedi à 15h00

Pour la D1 et la D2 : Le jour officiel des rencontres est le vendredi à 20h00. Dans la mesure du possible, une ou deux poules seront constituées avec uniquement des équipes souhaitant jouer le samedi à 20h00.

Pour la D3 : jour et horaire officiel en fonction du district :

District Rouennais: le jeudi à 20h00

District Cauchois : le jeudi à 20h00

District Havrais : le vendredi à 20h00

District Dieppois : le samedi à 20h30

Pour la D4 : Jour officiel le mardi à 20h00 (sauf pour le district Dieppois : 20h30, le samedi)

1 A.1.2) Composition des équipes

Pour la D1 Féminine : 3 joueuses

Pour la D1 et la D2 : 6 joueurs

Pour la D3 : 4 joueurs

Pour la D4 : 3 joueurs

Possibilité d'inclure deux féminines par équipe masculine dans chaque départementale.

(Voir règlement Ligue : Championnat régional **application en départemental également**)

Un joueur absent dans une équipe n'entraîne **qu'une pas d'amende** à condition que le groupe A soit complet.

Deux joueurs ou plus absents dans une équipe entraînent la perte de la rencontre par forfait, la rencontre ne se déroulant pas.

Les points classement de chaque joueur sont les points à la date réelle de la rencontre.

1 A.1.3) Feuilles de rencontre

(Un modèle est disponible avec une aide pour la remplir, sur le site du CD76, rubrique Championnat)

1 A.1 3 1 Si rencontre ou forfait :

Application des règlements fédéraux (Championnat de France par équipe, articles 5 et 11.2). Les feuilles de rencontre doivent ~~être~~ être fournies par le club recevant ou bénéficiant du forfait **ou qui est Exempt**, elles doivent être rédigées correctement, par le capitaine (de l'équipe visiteuse si la rencontre a lieu), en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 1 ex. pour l'équipe visiteuse, 1 ex. pour l'équipe qui reçoit).

Rappel : pour le N° de journée mettre le N° de brûlage (réf SPID)

1 A 3.2 Si équipe Exempte :

Soit : saisie sur SPID. (voir aussi Transmission des résultats §1A3.3)

Soit : envoi d'un mail avec liste ordonnée des joueurs.

Soit : une feuille de rencontre, OBLIGATOIRE, est établie, voir les règlements fédéraux (Championnat de France par équipe, article 11.2).

Dans ce cas, la feuille de rencontre doit être fournie par le club qui est exempt, elle doit être rédigée correctement, (Partie du haut, Club et liste joueurs complètes + N° de journée) puis signée, par le capitaine en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 2 ex. pour l'équipe qui est exempte).

Si pas de feuille de rencontre dans les délais, (délai SPID), application du même règlement que pour « Non-participation à une rencontre de championnat... » (art 11.2) et amende incontournable pour « feuille de rencontre Hors délai ».

1 A 3.3 Transmission des résultats:

Les deux premiers exemplaires sont à expédier dès le lendemain de la rencontre, sous enveloppe affranchies au tarif poste rapide, par l'équipe qui reçoit, qui bénéficie du forfait, ou qui est exempte au :

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Cas particulier d'une équipe qui est Exempte :

Pour une équipe qui est Exempte, il sera accepté un mail, envoyé dans les délais, avec copie au responsable de la division, à lhntt@wanadoo.fr Avec un titre explicite: Exempt, Division ..., Poule..., Journée, Date, Nom club, N° équipe : (exemple : EXEMPT D3 C J13 01/01/11 ASPTTRouen6) et

Avec copie jointe de la feuille de rencontre COMPLETE. Ou avec dans le message la liste complète des joueurs AVEC N° des licences.

1 A 3.4 Saisie feuille de rencontre et résultats sur SPID (Obligatoire très simple à faire et fortement souhaité et conseillé): L'équipe responsable de l'envoi de la feuille de rencontre, y compris une équipe qui est exempte, devra saisir, sur SPID, dans les délais, la feuille de rencontre : tous les joueurs des équipes et les résultats, non détaillés, des parties (cette saisie remplace la saisie obligatoire depuis plusieurs saisons).

~~La saisie de résultat sur Internet dans les 48 heures reste obligatoire.~~

Si la saisie sur internet est impossible, dans les délais, faire un mail ou courrier, rapidement pour permettre la saisie, en donnant les détails de la rencontre (photocopie feuille par exemple) au secrétariat.

1 A 3.5 Consultation des résultats :

Adresse site internet du CD76 : <http://www.cdt76.com>

1 A.1.4) Modification de date, d'horaire:

Toute modification se fait suivant les règlements fédéraux (Championnat par équipe, article 15).

Pour rappel, le report de rencontre n'est pas autorisé. **Seuls les responsables de divisions, ou la Commission Sportive, sont habilités à fixer un ou des reports de rencontres ou accepter des reports de rencontres, dans ce dernier cas et avec accord écrit des 2 équipes.**

Si problème de disponibilité de salle, la priorité doit être faite à l'avance de rencontre ou à jouer dans une autre salle ou à l'extérieur.

Si avance de rencontre ou changement de salle ou d'horaire, **Les** les deux clubs demandeurs devront prévenir, par formulaire (par mail ou par courrier), le responsable de la division. **Un mail explicite avec le suivi des avis des 2 clubs peut suffire, dans ce dernier cas.**

Le formulaire est disponible sur le site du CD76 rubriques Championnats : cdtt76.com

1 A.1.5) Licences:

Voir les règlements fédéraux (championnat par équipes article 9)

La commission sportive statuera avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

1 A.1.6) Composition des équipes

Un seul joueur muté pour les équipes de 3, 4 et 6 joueurs.

1 A.1.6.7) Brûlages : (Voir règlements Fédéraux)

1 A.1.7.8) Amendes

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous:

~~Équipe incomplète (joueur manquant) : 15 €~~

Non présentation de licence par joueur : 10 €

Forfaits -1er forfait : 20 €

Forfait général : 50 €

Feuilles de rencontre hors délais (même si forfait ou Equipe qui est Exempte): 10 €

Feuilles non réglementaires: 10 €

Feuilles de rencontres incorrectement rédigées: 2 €

A savoir : - N° de division et lettre poule non inscrit ou inexact.

- Libellé des équipes non inscrit en totalité

- Numéro des équipes non inscrit

- Absence de nom, prénom du joueur

- Classement du joueur non inscrit

- Scores et points rencontres non inscrits ou inexact.

- Numéro de la journée non inscrit ou inexact.

- Feuille non signée recto, verso.

- Affranchissement insuffisant.

- Absence d'un exemplaire de feuille de rencontres.

- Absence Nom et adresse du juge-arbitre (à défaut celle du capitaine de l'équipe visiteuse)

- Résultats non communiqués **ou non saisis dans les délais** : 10 €

- Cautions pour réclamation 15 €

1 A.1.8 9) Juge-arbitrage

A défaut d'un juge-arbitre officiel présent dans la salle, le capitaine de l'équipe visiteuse fera office de juge-arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre.

1 A.1.9 10) Attribution des titres départementaux et barrage:

Les finales des championnats par équipes de D1, D2, D3, D4 pour l'attribution des titres ou les barages devront être normalement effectuées.

Toutes les rencontres s'arrêtent à la victoire acquise (Arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint la moitié + 1 point, de points-victoires, dans l'ordre de la feuille de rencontre).

LE FORFAIT D'UNE EQUIPE SE TRADUIRA POUR CELLE-CI PAR LA NON ACCESSION A LA DIVISION SUPERIEURE ET A UNE AMENDE FIXEE A 50 Euros. Ce forfait sera considéré comme un désistement, voir les règlements fédéraux (Championnat par équipes, article 14.2)

1 A.1.+11) Montées et descentes : (Voir règlement, ci-dessous, par division, de la saison en cours)

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES SENIORS MASCULIN REGLES SPECIFIQUES D1- D2

Les clubs peuvent avoir plusieurs équipes dans la même division mais réparties dans les différentes poules.

Les équipes sont composées en D1, D2 de 6 joueurs répartis en deux groupes, intitulés Groupe A et Groupe B. Les deux joueurs les mieux classés aux points de l'équipe doivent obligatoirement figurer dans le groupe A, et, le moins bien classé aux points dans le groupe B. En cas d'égalité de points, le plus jeune est considéré comme le mieux classé.

Un joueur absent dans une équipe n'entraîne qu'une amende à condition que le Le groupe A **soit doit toujours être complet.**

Le fait de faire jouer le joueur le moins bien classé dans le groupe A, alors que ce joueur devrait évoluer dans le groupe B, entraîne la perte de la rencontre par pénalité (20 à 0) et l'équipe marque 0 point.

Deux groupes seront créés (un groupe de poules Havrais-Cauchois et un groupe de poules Dieppois-Rouennais).

La possibilité de poules du samedi sera décidée par le CD 76 et si le nombre d'équipes demandeuses est d'au moins six)

Le serpent est appliqué, des équipes compléteront les poules incomplètes dans l'autre groupe, si besoin

Règle pour changement de groupe :

1) D'abord club(s) volontaire(s) ou acceptant proposition.

2) Puis, si insuffisant, le(s) plus près du groupe incomplet. Décision finale, par la Commission Sportive (comprenant les responsables D1 et D2) avec possibilité de prendre les derniers de groupe

Nota : Si cette règle ne permet pas de résoudre la composition des poules, le retour à une départementale établie par serpent intégral, sans poule du samedi pourra être mis en place pour la phase.

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante:

SECRETARIAT DU COMITÉ DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE
BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Celui-ci se chargeant de les transmettre aux responsables des poules qui sont :

Départementale 1 : Éric VANHOUTTE
52 Rue du Docteur Leroy 76770 MALAUNAY
Tél. 06 87 52 09 39 / eric.vanhoutte@free.fr

Départementale 2 : Gilbert DEHORS Chez Mme RIQUIER Isabelle 766 Rue du Bois 80210 CHEPY Tél :03.22.26.89.75 — 06.85.84.28.72 E-Mail : dehors.gilbert2@gmail.com dehors.gilbert@gmail.com

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1

Première phase (Septembre à Décembre)

La D1 est composée de 6 poules de 8 équipes.

1- Composition des poules 1ère phase:

Les 48 équipes sont classées suivant le règlement fédéral (Championnat de France par équipes, Dispositions générales) rang dans les poules (phase précédente) puis quotient points- rencontre par nombre de rencontres, etc... dans l'ordre suivant :

- Les équipes descendant de Régionale 4
- Les équipes de D1 de la saison précédente (jusqu'à concurrence de 48 équipes)
- Les équipes montant de D2 (8 équipes)

2- Déroulement 1ère phase: Journées 1 à 7 12.

Par rencontre «Aller» uniquement.

3- Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale 4 pour la deuxième phase. Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division : Voir règlements fédéraux, championnat par équipes (art 14.2).

4- Composition des poules 2ème phase:

- Les équipes descendant de Régionale 4.
- Les équipes de D1 de la phase précédente (jusqu'à concurrence de 48 équipes).
- Les équipes montant de D2. Si le nombre d'équipes (48) pour la phase suivante n'est pas atteint, il sera procédé au repêchage d'équipe(s) de D2 (règlement fédéral).

5- Déroulement 2ème phase:

Journées 13 à 19 (1Ph2 à 12Ph2) Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

6- Montées fin de saison (art 14 Règlement Fédéraux « Championnat de France par équipes)

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale 4 pour la saison suivante. Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division : Voir règlements fédéraux, championnat par équipes (art 14.2).

7- Descentes fin de saison (art 14 Règlement Fédéraux « Championnat de France par équipes)

Le nombre d'équipes descendant est fonction du nombre d'équipes descendant des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

8- Titres de Championne de D1 (journées 22 à 25)

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise. (voir A 1 A 1 10)

8.1 Barrage (6 équipes) :

Les équipes classées premières de poules, de deuxième phase sont qualifiées pour le titre de championne de D1. En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontrés par le nombre de rencontres effectuées. Ces équipes sont classées au quotient pour déterminer un classement (Art 9 Règlement fédéraux Règles applicables à toutes les compétitions Championnat par équipe). Donc, en cas d'égalité, il sera procédé à un départage, au quotient, des points-parties gagnés par les points parties perdus, puis quotient points manches... Les rencontres se déroulent à la victoire acquise (voir A 1 A 1 10) :

L'équipe 1ère de ce classement reçoit l'équipe classée 6ème

La 2ème reçoit la 5ème

La 3ème reçoit la 4ème

Les équipes perdantes de ces rencontres seront éliminées pour le titre de championne de D1.

8.2 Attribution du titre de championne de D1:

Les vainqueurs des barrages sont placés par ordre décroissant du quotient du barrage. (même règle que barrage précédent) Les rencontres pour déterminer l'équipe championne se déroulent ensuite sur 3 tours (mini-championnat) à la victoire acquise

(Arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint 11 points victoires

1er tour : date fixée par le responsable de division : Le vendredi qui suit les barrages. La meilleure gagnante des barrages (même règle que barrage précédent)

rencontre la moins bonne gagnante des barrages. Si une équipe a reçu et l'autre visité aux barrages, l'équipe visiteuse des barrages reçoit au 1er tour, sinon, le meilleur gagnant des barrages reçoit.

2ème tour : date fixée par le responsable de division L'équipe perdante du 1er tour, se déplace chez l'équipe 2ème meilleure gagnante des barrages.

3ème tour : jour de la finale départementale.

L'équipe gagnante du 1er tour rencontre la 2ème équipe, meilleure gagnante des barrages.

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante + un mail:

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE
BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Celui-ci se charge de les transmettre au responsable des poules qui est :

Éric VANHOUTTE

52 Rue du Docteur Leroy 76770 MALAUNAY

Tél. 06 87 52 09 39 / eric.vanhoutte@free.fr

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2

La D2 est composée de 8 poules de 8 équipes.

1- Composition des poules 1ère phase:

Les 64 équipes sont classées suivant le règlement fédéral (Championnat de France par équipes, dispositions générales) rang dans les poules (phase précédente) puis quotient points rencontrés par nombre de rencontres, etc...dans l'ordre suivant :

a) Les équipes descendant de Départementale 1.

b) Les équipes de D2 de la saison précédente (jusqu'à concurrence de 64 équipes)

c) Les équipes montant de D3 (1er de poule). Si le nombre d'équipes (64) pour la 2ème phase suivante n'est pas atteint, il sera procédé au repêchage d'équipes de D3 (règlement fédéral). (repêchages d'abord, d'équipes 2ème de D3, pouvant monter, en application des règlements fédéraux et ayant acceptés la montée éventuelle en division supérieure lors du réengagement).

2- Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 7 12.

Par rencontre «Aller» uniquement.

3- Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D1. Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle

devait accéder, elle est : Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 saison précédente et refus en fin de 1ère phase saison en cours) cette équipe ne pourra monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. Voir règlements fédéraux, championnat par équipes (art 14.2).

4 Composition des poules 2ème phase

- Les équipes descendant de Départementale 1.
- Les équipes de D2 de la phase précédente (jusqu'à concurrence de 64 équipes).
- Si le nombre d'équipes descendant est supérieur au nombre d'équipes montant, nous aurons une ou des poule (s) de 9 ou 10 équipes.
- Si le nombre d'équipes total est égal ou inférieur à 56, il n'y aura que 7 poules.

5 Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (à 21 si poule de 10) (1Ph2 à 12Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

6 Montées fin de saison (art 14 Règlement Fédéraux « Championnat de France par équipes)

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D1 pour la saison suivante. Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division en fin de saison ; voir règlements fédéraux, championnat par équipes (art14.2).

7 Descentes fin de saison (art 14 Règlement Fédéraux « Championnat de France par équipes)

Le nombre d'équipe descendant est fonction du nombre d'équipes descendantes des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

8 Attribution du titre de Championne de D2 (journées 22 à 25)

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise. (voir A 1 A 1 10)

Quart de finale (J22) : date fixée par le responsable de division Les équipes classées premières de poule sont classées au quotient de 1 à 8 (ce N° servira pour savoir qui reçoit en ½ finale ☺)

L'équipe classée 1ère reçoit l'équipe classée 8ème (S'il n'y a que 7 poules, l'équipe classée 1ère est considérée comme ayant gagné 11 à 0)

La 2ème reçoit la 7ème ,
La 3ème reçoit la 6ème,

La 4ème reçoit la 5ème

Demi-finale (J23) : date fixée par le responsable de division Nouveau classement des 4 équipes au quotient. L'équipe classée 1ère joue contre reçoit l'équipe classée 4ème (☹ l'équipe ayant le N° le plus élevé du classement des ¼ de finale recevra) La 2ème joue contre reçoit la 3ème (☹ l'équipe ayant le N° le plus élevé du classement des ¼ de finale recevra)

Finale(J25) : Les équipes vainqueurs des ½ finales se rencontrent lors de la journée des titres.

Toutes les rencontres pour l'attribution du titre de Championne de D2 se déroulent à la victoire acquise (arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint 11 points victoires)–

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante + un mail:

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE
BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Celui-ci se chargeant de les transmettre au responsable des poules qui est :

Gilbert DEHORS Chez Mme RIQUIER Isabelle
766 Rue du Bois 80210 CHEPY Tél : 03.22.26.89.75
–06.85.84.28.72 E-Mail : dehors.gilbert2@gmail.com
dehors.gilbert@gmail.com

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3

En une seule phase (Aller et Retour)

1- Composition des poules

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes

- Les équipes qui descendent de D2
- Les équipes qui montent de D4
- Les équipes maintenues en D3 pour compléter

2- Montées

Les équipes 1ère de chaque poule montent en D2

3- Descentes

Le nombre de descentes est fonction du nombre d'équipes descendant des divisions supérieures et des équipes montant de la division inférieure.

4- Jour officiel

Le jour officiel, pour chaque poule, est fixé par les responsables de District. Si une poule est composée avec des équipes inscrites pour des jours différents, l'équipe qui n'avait pas demandé ce jour, doit faire une

feuille de demande d'avance de rencontre pour chaque changement souhaité avec chaque club adverse, afin d'éviter tout malentendu.

5-Titres Equipe Championne de District (journées 22 à 24)

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise. (voir A 1 A 1 10)

Chaque responsable de District organise son épreuve. Les équipes championnes de District sont qualifiées pour le titre Départemental (J25).

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

En une seule phase (Aller et Retour)

1- Composition des poules

- Les équipes qui descendent de D3
- Les équipes restantes en D4
- Les nouvelles équipes engagées

2- Montées

Les équipes classées 1ère de poule montent en D3 en fin de saison

3- Jour officiel

Le jour officiel, pour chaque poule, est fixé par les responsables de District. Si une poule est composée avec des équipes inscrites pour des jours différents, l'équipe qui n'avait pas demandé ce jour, doit faire une feuille de demande d'avance de rencontre pour chaque changement souhaité avec chaque club adverse, afin d'éviter tout malentendu.

4- Titres Equipe Championne de District (journées 22 à 24)

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise. (voir A 1 A 1 10)

Chaque responsable de District organise son épreuve. Les équipes championnes de District sont qualifiées pour le titre Départemental (J25).

D1 D2 D3 D4

Les feuilles de rencontres doivent être saisies et envoyées dans les délais. Voir règles communes D1 à D4 (délai 48h) à l'adresse suivante :

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE ,
BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Celui-ci se chargeant de les transmettre aux responsables des poules qui sont :

Départementale 1 : Éric VANHOUTTE
52 Rue du Docteur Leroy 76770 MALAUNAY
Tél. 06 87 52 09 39 E-Mail :eric.vanhoutte@free.fr

Départementale 2 : Gilbert DEHORS
Chez Mme RIQUIER Isabelle 766 Rue du Bois
80210 CHEPY Tél : 03.22.26.89.75 06.85.84.28.72
E-Mail : dehors.gilbert@gmail.com

District de ROUEN :

D3 : Régis Dupuis 478 Rue Fernand Piolé
76750 BUCHY Tél : 02.35.34.30.26 / 06.73.45.12.43
E-Mail : PAPYDUP@yahoo.fr aol.com

D4 : Michel RENAULT 1 Allée M Collins Le Pic du Midi
Appt 45 76120 GRAND QUEVILLY
Tél : 02 35 68 58 88
E-Mail : Michel-andrea@wanadoo.fr

District CAUCHOIS :

D3 : Claude GOUIN 3 bis Résidence La Durdent
76450 CANY BARVILLE Tél : 02.35.97.90.80
/ 06.75.42.44.95 E-Mail : claude.gouin@wanadoo.fr

D4 : Christophe LEROUX 938 Rue de la Sablonnière
76170 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE
Tél 02 35 38 19 90 E-Mail :lerouxchr@wanadoo.fr

District DIEPPOIS :

D3 D4 : Ludovic DAMY 20 rue du 8 mai 1945
76630 ENVERMEU 06.07.67.48.59
E-Mail :ludovic.damy@gmail.com

District HAVRAIS :

D3: Jean Marie VALMY 33, Allée Dieudonné Costes
76620 LE HAVRE Tél : 02 35 46 54 33
/ 06 08 92 29 44 E-Mail : jmvalmy@yahoo.fr

D4 : Yannick QUEVAL 1 Rue des Ormeaux
76600 LE HAVRE Tél : 06.09.17.27.46
E-Mail : yannick.queval@sfr.fr

Pour consultation :

Adresse site internet : <http://www.cdt76.com>
ou rentrée des résultats (SPID) :
http://www.fft.com/monclub/spid_equipe/chp_dep.php?organisme_pere=76

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL FÉMININ

(voir également Règles communes D1 à D4)

1 Composition des équipes et des poules:

Équipes de 3 Joueuses. Une division D1 et éventuellement une ou des divisions D2 Epreuve en 2 phases, avec possibilité d'inscription de nouvelles équipes dans la dernière division (règlement fédéraux article 66)

2 Jour et horaire :

Le jour officiel est le SAMEDI à 15 Heures.

3 Feuille de rencontre : (voir également Règles communes D1 à D4, en particulier si exempt)

La feuille de rencontre est fournie par le club recevant ; elle est rédigée correctement par le capitaine de l'équipe visiteuse en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 1 ex. pour l'équipe visiteuse, 1 ex. pour l'équipe qui reçoit). Les deux premiers exemplaires sont à expédier dès le lendemain de la rencontre, affranchis au tarif poste rapide, par l'équipe qui reçoit au: SECRETARIAT DU COMITE DEPARTEMENTAL

DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE
B.P. 116 - 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Cette équipe devra inscrire le résultat sur Internet dans les 48 heures.

4 Modification de date, d'horaire:

Toute modification se fait suivant les règlements fédéraux (Championnat par équipe, article 15). Le club demandeur devra avoir l'accord du club adverse, par formulaire, et demander l'accord au responsable de la division.

5 Licences:

Voir les règlements fédéraux (championnat par équipes article 9) La commission sportive statuera avec toutes les conséquences que cette décision pourra entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

6 Amendes :

Les amendes seront appliquées suivant le barème établi par le CD76.

7 Montées :

Les équipes 1ère de chaque poule, montent en division supérieure. Le nombre d'équipes montant en division supérieure, lors de chaque phase, sera fonction du nombre d'équipes descendant de la division supérieure, en harmonie avec le département de l'Eure pour la D1.

Responsable de l'épreuve :

Marie Rose BRUNEL

6, Sente de l'église 76780 HODENG HODENGER

Tél 02 35 90 16 85 / 06.70.45.32.54

Rosele-brunel@wanadoo.fr

Coupe du département de Seine-Maritime

Le responsable de l'épreuve est habilité à adapter ce règlement lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de toute situation particulière.

Article 1 : Le département organise une coupe dite "coupe du département" réservée aux joueurs et joueuses licenciés à la fédération.

Article 2 : Cette épreuve est dotée de 2 coupes remises à titre définitif aux vainqueurs de chaque catégorie et deux coupes pour les seconds.

Coupe A : réservée aux joueurs et joueuses classées 16 maxi.

Coupe B : réservée aux joueurs et joueuses classées 12 maxi. Possibilité : Deux joueuses par équipe engagée.

Article 3 : Chaque club peut engager 3 équipes en coupe A, et 3 équipes en coupe B, avec un maximum de 6 joueurs à indiquer sur le bordereau d'engagement.

Article 4 : Le bordereau doit être rempli très lisiblement (en lettres d'imprimerie). Les joueurs ou joueuses figurant sur ce bordereau ne pourront être remplacés en cours de coupe. (sauf autorisation responsable de l'épreuve).

Article 5 : Chaque équipe est composée de 4 joueurs. La rencontre peut, si accord des 2 capitaines, être arrêtée dès qu'une des deux équipes a marqué 10 points. Chaque joueur est ainsi assuré de disputer deux simples et un double.

Article 6 : Cette coupe se dispute dans tout le département sur quatre districts : 1) ROUEN 2) LE HAVRE 3) DIEPPE 4) CAUCHOIS Après la qualification, dans l'ensemble des quatre districts, de 32 équipes, selon un pourcentage des engagements par district, les rencontres se disputeront dans tout le département.

Article 7 : Lors du tirage au sort du 1er tour, il sera fait en sorte que 2 équipes d'un même club ne puissent se rencontrer. Les épreuves se dérouleront par élimi-

nation directe, après un tour de rattrapage pour les équipes éliminées. De ce fait, chaque équipe est assurée de jouer au moins deux rencontres.

Article 8 : Les rencontres se dérouleront le mercredi à 20h30 pour les 2 coupes.

Article 9 : Tout litige intervenant dans le déroulement de la coupe sera tranché par le responsable de l'épreuve et la commission sportive du département et ce, sans appel. Les règlements de la F.F.T.T. sont seuls applicables, notamment en cas d'égalité.

Article 10 : Les feuilles de rencontre seront envoyées directement aux clubs qui reçoivent. Les équipes en déplacement recevront une convocation. Ces feuilles de rencontre devront être envoyées au responsable de la coupe, au plus tard le lendemain de la rencontre, par l'équipe gagnante à : Eric VANHOUTTE ,52 Rue du Docteur Leroy 76770 MALAUNAY
Tél. 06 87 52 09 39 / eric.vanhoutte@free.fr
Une équipe qui ne se déplace pas, ou qui fait forfait, entraîne son forfait et le forfait de toutes les autres équipes du club de numéro supérieur dans la même coupe.

Article 11 : En plus de la liste nominative et des numéros de licence, figureront sur les bordereaux, l'adresse exacte de la salle, le nom du responsable par équipe, possédant si possible le téléphone. Les bordereaux, accompagnés des droits d'engagement qui sont de 16 € par équipe devront parvenir IMPERATIVEMENT pour le 15 octobre à l'adresse indiquée ci-dessus. Les chèques seront libellés à l'ordre du comité départemental de SEINE-MARITIME de Tennis de Table. Tous les bordereaux non accompagnés des droits d'engagement ne seront pas pris en compte.

Article 12 : Le fait de s'engager vaut l'acceptation du présent règlement. La compétition est homologuée par le Comité Départemental de Tennis de Table sous le numéro 1/76 du 9 mai 1994.

COUPE DE ROUEN

Article 1 : Le district de ROUEN organise une épreuve dite «Coupe de ROUEN» réservée aux joueurs et joueuses de ce district évoluant en départementale 1, 2, 3, 4.

Article 2 : Cette épreuve dotée de deux coupes remises à titre définitif aux vainqueurs de chaque catégorie avec coupes de consolation pour les seconds.

Désignation des coupes :

- Coupe A : réservée aux joueurs et joueuses de D1 et D2 selon le règlement du championnat par équipes départemental (classés 16 maxi)

- Coupe B : réservée aux joueurs et joueuses de D3 et D4 durant toute l'année sportive (classés 12 maxi)
Application de brûlages : un joueur qui a joué 2 rencontres en division supérieure, pour une phase ne peut plus jouer dans l'équipe pour le reste des rencontres. Possibilité : deux joueuses par équipe engagée.

Article 3 : Chaque club peut engager 3 équipes en coupe A, et 3 équipes en coupe B, avec un maximum de 6 joueurs à indiquer sur le bordereau d'engagement

Article 4 : Le bordereau doit être rempli très lisiblement (lettre d'imprimerie). Les joueurs ou joueuses figurant sur ce bordereau ne pourront pas être remplacés en cours de coupe (sauf autorisation responsable de l'épreuve).

Article 5 : Chaque équipe est composée de 4 joueurs. La rencontre peut, si accord des 2 capitaines, être arrêtée dès qu'une des deux équipes a marqué 10 points. Chaque joueur est ainsi assuré de disputer 2 simples et un double.

Article 6 : Les épreuves se déroulent par élimination directe, avec un tour de rattrapage, pour les équipes éliminées. De ce fait chaque équipe est assurée de faire au moins deux rencontres.

Article 7 : Au tirage au sort du premier tour, il sera fait en sorte que deux équipes d'un même club ne se rencontrent pas.

Article 8 : Coupe A et B, les rencontres auront lieu le jeudi soir à 20h30

Article 9 : Tout litige intervenant dans le déroulement de la coupe sera tranché par le responsable de l'épreuve et la commission du district Sportive départementale et ce, sans appel. Les règlements de la F.F.T.T. sont seuls applicables, notamment en cas d'égalité.

Article 10 : Les feuilles de rencontre seront envoyées directement aux clubs qui reçoivent. Les équipes qui se déplacent recevront une convocation. Ces feuilles de rencontre devront être renvoyées au responsable de la coupe, au plus tard le lendemain de la rencontre, par l'équipe gagnante à : Eric VANHOUTTE , 52 Rue du Docteur Leroy

76770 MALAUNAY Tél. 06 87 52 09 39

/ eric.vanhoutte@free.fr

Une équipe qui ne se déplace pas, **ou qui fait forfait**, entraîne **son forfait** et le forfait de toutes les autres équipes du club de numéro supérieur dans la même coupe..

Article 11 : En plus de la liste nominative et des numéros de licences figureront sur le bordereau, le nom du responsable par équipe, possédant le téléphone si possible, ainsi que l'adresse exacte de la salle. Les bordereaux, accompagnés des droits d'engagement, qui sont de 16 € par équipe, devront parvenir IMPÉRATIVEMENT pour le 15 octobre à l'adresse ci-dessus. Les chèques seront libellés à l'ordre du comité départemental de SEINE-MARITIME de Tennis de Table. Tous les bordereaux non accompagnés des droits d'engagements ne seront pas pris en compte.

Article 12 : Le fait de s'engager vaut acceptation du présent règlement. Homologation par le Comité Départemental sous le numéro 5/76 du 9 mai 1994

LA COUPE DU DISTRICT HAVRAIS

Le responsable de l'épreuve est habilité à adapter ce règlement lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de toute situation particulière.

Article 1 : Ce tournoi est ouvert aux équipes dont le club appartient au district Havrais de Tennis de Table. (hommes et/ou femmes)

A partir de la saison 2008/2009 La coupe comportera 2 tableaux au choix

-Tableau : 55 classés 12 total maximum des points des 4 joueurs 5196

- Tableau :75 classés 8 total maximum des points des 4 joueurs 3596

La feuille de rencontre à 4 joueurs est à utiliser en s'arrêtant au 1er double.

Article 2 : Composition des équipes : Chaque équipe est composée de 4 joueurs : Les joueurs sont répartis en 2 formations «A» et «B». Les joueurs des formations «A» se rencontrent entre eux soit 4 parties Les joueurs des formations «B» se rencontrent entre eux soit 4 parties Un double sera disputé avec obligatoirement un joueur de la «A» et un joueur de la «B» Soit un total de 9 parties. Les deux meilleurs classés joueront en «A»

Article 3 : Déroulement de l'épreuve: La première phase se déroulera en poules Dans le cas de plusieurs poules dans le même tableau, les équipes se rencontrent pour un classement intégral

Article 4 : Les rencontres auront lieu le mardi et/ou le jeudi à 20h00 (ou toute date et/ou heure, en accord entre les 2 équipes et ne dépassant pas la date de la dernière journée prévue dans le calendrier, par le responsable).

Article 5 : Les droits d'engagement sont fixés à 15 € par équipe. Les chèques seront libellés à l'ordre du Comité Départemental de Seine Maritime Tennis de Table

Article 6 : Participation : Le nombre d'équipes par club n'est pas limité Un joueur d'un club pourra participer avec une autre équipe d'un autre club à condition :

- que son club n'ait pas engagé d'équipe
- qu'aucune équipe de son club ne comprenne un joueur d'une autre association

Le bordereau d'engagement comprend 67 noms, les participants à un tour devront obligatoirement appartenir à cette liste.

Le remplacement d'un joueur ne pourra être fait qu'à toutes les conditions suivantes:

a) Le joueur remplaçant aura un classement inférieur en points au joueur remplacé (points officiels, à la date de la rencontre).

b) Le joueur remplacé sera définitivement exclu de l'épreuve.

Une information écrite du club, au responsable de l'épreuve devra confirmer le changement.

Les bordereaux non accompagnés des droits d'engagement ne seront pas pris en compte.

La compétition est homologuée par le Comité Départemental de Seine-Maritime Tennis de Table sous le numéro 4/76 du 9 Mai 1994.

LE TROPHÉE CAUCHOIS

Article 1 : Le Trophée Cauchois est ouvert à tous les joueurs licenciés du District Cauchois dont le classement est 14 maxi

Article 2 : Le Trophée Cauchois se déroule par équipes de 2 joueurs du même club suivant la formule coupe Davis (4 simples et 1 double). Les parties se disputent au meilleur des 7 manches (de 11 points), l'équipe totalisant au moins 3 victoires est déclarée vainqueur. Toutefois, les 5 parties doivent être disputées.

Article 3 :

Trophée Cauchois A : Il est réservé aux joueurs dont le classement est 14 maxi

Trophée Cauchois B : Il est réservé aux joueurs dont le classement est 9 maxi.

Article 4 : Chaque équipe peut comporter une féminine.

Article 5 : Le remplacement d'un joueur est autorisé au cours de l'épreuve aux conditions suivantes :

*a) le remplaçant ne doit pas faire partie d'une autre équipe

*b) Son classement doit être égal ou inférieur à celui du joueur remplacé.

Un seul remplaçant est autorisé par équipe.

Article 6 : L'épreuve se déroule en deux phases. 1ère phase : Par poules de 4, constituées par tirage au sort. Dans la mesure du possible et suivant le nombre d'engagés, 2 équipes du même club ne seront pas opposées dans une même poule. 2ème phase : Par tableau final (élimination directe, formule tournoi) constitué par les deux premiers de chaque poule. Les deux derniers de chaque poule sont intégrés dans un tableau dit de «consolation» à élimination directe, formule tournoi également. Les perdants du tableau final sont intégrés au fur et à mesure de leur élimination dans le tableau de consolation (formule double KO). Le vainqueur de l'épreuve est désigné en finale par la rencontre entre le gagnant du tableau final et celui du tableau de consolation.

Article 7 : L'ordre et le lieu des rencontres sont les suivants :

1ère phase : Aux dates fixées par la commission du district, les équipes se verront attribuer une lettre A, B, C ou D par tirage au sort :

1er tour	2ème tour	3ème tour
A-B	D-A	A-C
C-D	B-C	B-D

2ème phase : Tableau final et consolation, les rencontres se déroulent dans la salle du premier nommé par tirage au sort. La finale de l'épreuve se déroulera dans une salle neutre (salle retenue suivant candidature). Il n'y aura pas de tête de série. Le calendrier général de l'épreuve est diffusé après tirage au sort de la 1ère phase.

Article 8 : Les rencontres se déroulent le jeudi à 20h00 précises

Article 9 : La feuille de rencontre est fournie à l'équipe qui reçoit. L'équipe qui se déplace reçoit une convocation. Le capitaine de l'équipe gagnante envoie la feuille de rencontre au responsable de l'épreuve dès le lendemain.

Article 10 : Les rencontres de chaque tour doivent se dérouler aux dates fixées, ces dates étant communiquées dès le début de l'épreuve aux responsables de club. Toutefois, une date peut-être avancée en accord entre les deux équipes. Un report exceptionnel peut être accordé après demande écrite auprès du responsable et accord entre les deux équipes. En cas de litige, la date officielle sera retenue.

Article 11 : Lors de la 1ère phase, le décompte des points est le suivant : Victoire 2 points, Défaite 1 point, Forfait 0 point. L'équipe gagnante de chaque poule est l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, c'est le règlement du championnat par équipes qui s'applique. Il en est de même pour les retards, litiges, etc.

Article 12 : Le montant de l'engagement est fixé à 16 Euros par équipe. Les bordereaux d'engagement sont à retourner au responsable de l'épreuve pour la date limite prévue sur bulletin d'inscription, dernier délai, accompagnés des droits d'inscription à l'ordre du Comité Départemental de Seine-Maritime Tennis de Table.

Article 13 : Récompenses : Le club vainqueur de l'épreuve reçoit une coupe acquise définitivement. Il en est de même pour l'équipe finaliste.

Article 14 : L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Cette compétition est homologuée par le Comité Départemental de Seine-Maritime de Tennis de Table sous le numéro 2/76 du 9 mai 1994.

Responsable de l'épreuve :

Jean-Claude Delbarre 8 rue Claude Monet,

Val des Francs 76170 LA FRENAYE

Tél : 02.35.38.01.74 / jean.claude.delbarre@free.fr

CHALLENGE DU DISTRICT DIEPPOIS

Article 1 : Le challenge du District Dieppois est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses licenciés dans un club du District Dieppois.

Article 2 : Le Challenge du District Dieppois se déroule par équipes de 2 joueurs, du même club ou non, suivant la Formule Coupe Davis, à savoir : - 2 simples par joueur, - 1 double. Soit 5 parties en tout. Chaque rencontre se déroule : - au meilleur des 5 manches jusqu'en 1/8 de finale inclus, - au meilleur des 7 manches à partir des 1/4 de finale.

Article 3 : Les équipes doivent être composées de deux joueurs dont le total des points est inférieur ou égal à 3000 points.

Article 4 : L'engagement et la constitution d'une équipe sont officialisés à partir du tirage au sort qui a lieu en public. Le tirage au sort est intégral et n'inclus pas de tête de série.

Article 5 : Le remplacement d'un joueur de l'équipe engagée est autorisé au cours de l'épreuve aux conditions suivantes : a) le remplaçant ne doit pas être engagé dans une autre équipe, b) son classement en points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé (classement 1ère phase de la saison en cours),

Article 6 : L'épreuve se déroule en deux phases : - 1ère phase : par poule de 4 maximum (selon nombre d'équipes engagées) constituées par tirage au sort intégral. Dans chaque poule, chaque équipe se verra attribuer une lettre A, B, C ou D par tirage au sort. L'ordre et le lieu des rencontres seront les suivants :

1er tour A reçoit B C reçoit D

2ème tour D reçoit A B reçoit C

3ème tour A reçoit C B reçoit D

Deux équipes du même club ne seront pas opposées dans une même poule dans la mesure du possible.

- 2ème phase : par tableau final à élimination directe et selon la formule d'un tournoi constitué par les deux premiers de chaque poule. Les oppositions seront déterminées par tirage au sort public. Les premiers de chaque poule seront opposés à des seconds. Tous les matchs seront joués dans la salle du club tiré au sort en premier. Seules les demi-finales et la finale seront jouées dans une salle à déterminer en fonction des réponses à l'appel de candidatures (voir ci-dessous). Le trophée du challenge sera remis à l'équipe vainqueur. L'équipe finaliste sera également récompensée.

Article 6 Bis : Les équipes éliminées en première phase feront l'objet d'un tableau annexe par élimination directe. Tous les matchs, y compris la finale de cette consolante seront joués dans la salle du club tiré au sort en premier. Les équipes finalistes de la consolante seront récompensées.

Article 7 : Les rencontres se déroulent le VENDREDI à 20H30, aux dates indiquées au calendrier.

Article 8 : Pour la bonne tenue de l'organisation de l'épreuve, le responsable de l'équipe gagnante est prié d'envoyer la feuille de rencontre au responsable de l'épreuve dès le lendemain de la rencontre.

Article 9 : Les rencontres de chaque tour doivent se dérouler aux dates fixées par le bureau du District, ces dates étant communiquées aux responsables de chaque club avant le début de la compétition. Toutefois, le bureau autorise les équipes le souhaitant à s'accorder pour jouer le mardi ou un autre jour de la semaine mais toujours précédant la date de la rencontre. Le responsable de l'épreuve devra être informé de l'éventuel report d'une rencontre afin de donner son accord.

Article 10 : Au cours de la première phase de l'épreuve le décompte des points sera le suivant : Gagnant : 2 pts Perdant : 1 pt Forfait : 0 pt

Article 11 : L'équipe vainqueur de chaque poule sera l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité entre deux équipes, le vainqueur sera désigné selon le résultat de la rencontre qui aura opposé ces deux équipes. En cas d'égalité entre trois équipes, le règlement du championnat par équipes sera appliqué pour les départager.

Article 12 : L'engagement est de 10 € euros par équipe (chèque à libeller au nom du comité départemental de tennis de table de Seine Maritime).

Article 13 : La compétition est homologuée par le Comité Départemental de tennis de table sous le numéro 3/76 du 9 mai 1994.

Article 14 : Ce règlement a été établi en fonction des réponses reçues au questionnaire envoyé à l'ensemble des clubs du District Dieppois. Il a été approuvé par le bureau du District Dieppois lors de la réunion du 31 août 2009. Responsable de l'épreuve : FROMENTIN Etienne Rue du Bel Event, 76 890 Val de Saâne 06.86.64.01.14 Mail : efrom076@free.fr

CHALLENGE JEUNES DU DISTRICT DIEPPOIS

Article 1 : Le challenge Jeunes du District Dieppois est ouvert aux jeunes joueurs et joueuses des catégories : poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors 1, ayant un classement inférieur ou égal à classés 8 (points max. 899) pour les masculins et les féminines . Cependant, pour les juniors 1, le partenaire devra être un poussin, benjamin ou minime uniquement.

Article 2 : Le challenge Jeunes du District Dieppois se déroule par équipes de 2 joueurs du même club ou non, suivant la formule Coupe Davis, à savoir : - 2 simples par joueur, - 1 double c'est-à-dire 5 parties Chaque rencontre se déroule au meilleur des 5 manches.

Article 3 : Le Challenge Jeunes se compose de : 1 trophée. Les 4 premières équipes seront récompensées.

Article 4 : L'engagement et la composition d'une équipe seront officialisés à partir du tirage au sort.

Article 5 : Le remplacement d'un joueur de l'équipe engagée est autorisé au cours de l'épreuve aux conditions suivantes : - le remplaçant ne doit pas être engagé dans une autre équipe. - son classement doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé (classement 1ère phase saison en cours)

Article 6 : Les rencontres se dérouleront pour tous les joueurs, le mercredi après-midi dans une salle, voire 2 selon le nombre d'inscriptions.

Article 7 : Les rencontres se dérouleront le mercredi : 14h00 pour le pointage et 14h30 début compétition.

Article 7 bis : Les lieux sont à définir selon l'appel à candidature des clubs pour réception Challenge Jeunes, présent sur bordereau d'engagement.

Responsable de l'épreuve **Richard HERELLE**
16B route de Neufchâtel 76270 BULLY
Tel : 06.73.76.85.50 richard.herelle@club-internet.fr

Article 8 : Au cours de la première phase de l'épreuve, le décompte des points sera le suivant : Gagnant : 2 pts, Perdant : 1 pt, Forfait : 0 pt.

Article 9 : L'équipe vainqueur de chaque poule sera l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité entre deux équipes, le vainqueur sera désigné selon le résultat de la rencontre qui aura opposé ces deux équipes. En cas d'égalité entre trois équipes, le règlement du championnat par équipes

sera appliqué pour les départager.

Article 10 : Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 16 équipes, annulation de la compétition.

Article 11 : Compétition approuvée lors de la réunion de District le jeudi 23 juin 2005, et homologuée le 8 juillet 2005 sous le N° 01 /2005.

TOURNOI DU DISTRICT DIEPPOIS

Article 1 : Le district dieppois organise son tournoi de tennis de table qui se déroulera à (lieu à déterminer)

Article 2 : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses du district dieppois ou évoluant en championnat au district dieppois, licenciés à la fédération française de tennis de table. Seront pris en considération les points et classements 2ème phase saison en cours. Ce tournoi comprend 8 tableaux. La compétition se déroulera en deux phases pour les tableaux de simples : 1) Par poules de trois joueurs (2 qualifiés par poule). Les poules seront constituées par ordre du classement par points. 2) Par élimination directe ensuite. Par élimination directe pour les doubles.

Article 3 : La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Article 4 : Un participant ne pourra s'inscrire que dans deux tableaux uniquement + le double.

Article 5 : La présentation de la licence et du certificat médical est obligatoire

Article 6 : Le tournoi est homologué par le CD 76 et la ligue de Haute-Normandie sous le N°5/2005 .Toutes ses décisions seront sans appel. En cas de litiges où de réclamations, les règles de la F.F.T.T. seront appliquées.

Article 7 : Les droits d'engagement sont fixés à : - 5 euros par joueur pour les tableaux A et B - 7 euros par joueur pour les autres tableaux et le double

Article 8 : Les engagements devront parvenir accompagnés de leur motant (chèque libellé à l'ordre du comité départemental de tennis de table de Seine-Maritime) à : Christophe RIOU, 50 Rue d'Ecosse 76200 DIEPPE

Article 9 : Chaque partie se disputera en 3 manches gagnantes de 11 points

Article 10 : En poule, l'arbitre sera celui des trois joueurs qui est libre. En élimination directe le perdant

arbitrera la partie suivante.

Article 11 : Les balles seront fournies par le district dieppois

Article 12 : Le fait de s'engager à ce tournoi implique que tous les joueurs respectent ce règlement ainsi que les consignes de sécurité du lieu de l'épreuve.

Article 13 : Le district dieppois ne sera en aucun cas responsable des vols, pertes ou accidents pouvant survenir dans les locaux du tournoi.

Article 14 : Tout joueur non présent 15 minutes après le début du tableau ou ne répondant pas à un deuxième appel de son nom sera scratché.

Article 15 : Le tournoi se disputera sans interruption de 9 heures à 19 heures. Une buvette et une restauration rapide seront à la disposition des participants.

Article 16 : Les vainqueurs de tous les tableaux recevront une coupe. Les quatre premiers de chaque tableau seront récompensés.

Article 17 : Le présent règlement sera déposé lors de la demande d'homologation au Comité Départemental de Seine-Maritime de Tennis de Table.

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES JEUNES DE SEINE-MARITIME

Le responsable de l'épreuve, à chaque niveau, est habilité à adapter ce règlement lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de toute situation particulière.

Équipes de 2 joueurs pour la journée (le mot joueur employé dans ce règlement remplace garçons et ou filles) sans aucune contrainte mais de préférence homogène (un troisième joueur pourra faire les doubles.). Exceptionnellement un joueur avec une licence Promotionnelle pourra participer à cette compétition, uniquement pour sa participation, lors de sa première saison en championnat jeunes par équipes. (pour rappel, le passage en licence traditionnelle peut être fait à tout moment, au cours de la saison)

Toute équipe participante devra régler son inscription, avant le tour suivant, sous peine de non-qualification pour les finales (pour l'équipe et pour les joueurs ayant joué dans cette équipe)

Poule de 4 ou 3 équipes se rencontrant suivant la formule "Coupe Davis"

Chaque joueur joue 2 simples et 1 double face à l'équipe rencontrée

Équipement minimum une salle avec 2 tables

Mais on peut aussi faire jouer les jeunes en les rassemblant dans un même centre.

Formule Possible (mais chaque District et centre peut organiser ses tours de façon différentes, suivant ses critères, dans ce cas il établira un règlement ou des règles qu'il soumettra à la commission sportive du CD76 et qu'il diffusera aux clubs) :

Si poule de 3 équipes : Les 3 équipes se rencontrent en même temps.

Si poule de 4 équipes (journée en 2 parties): 1ère partie (voir feuille de rencontre 4 équipes)

La première équipe rencontre la troisième équipe et la deuxième équipe rencontre la quatrième équipe.

(Pour éviter que les équipes restantes dans la même poule rejouent entre elles à la prochaine rencontre).

2ème partie (suite de la feuille de rencontre 4 équipes) Les équipes gagnantes se rencontrent entre elles ainsi que les équipes perdantes

A l'issue de la rencontre nous avons donc un classement par poule. La première équipe monte en poule supérieure. La dernière équipe descend en poule inférieure si possible.

Fin de la journée : Si une équipe est absente de cette journée elle sera automatiquement dernière

Les résultats sont à faire parvenir au responsable de cette compétition du District

Rôle du responsable

1) Recevoir et comptabiliser les équipes inscrites

2) Organiser les poules (en fonction de leurs niveaux, voir de l'âge) mais un benjamin peut se retrouver dans une poule face à un junior si leur niveau sont équivalent

3) Les poules seront composées de 4 équipes si toutefois le compte est bon (Exemple : 20 équipes = 5 poules de 4 équipes Mais si 19 équipes = 4 poules de 4 et 1 poule de 3 17 équipes = 2 poules de 4 et 3 poule de 3

4) Convoquer les joueurs des équipes, pour chaque journée en fonction de leur rang

5) Recueillir les résultats, les mettre à jour et les transmettre au secrétariat pour saisie SPID..

Finale départementale : Une finale départementale est organisée en fin de saison : 3 catégories ont été définies (classement 2ème phase de la saison en cours):

- classé moins de 6 : Tableau 5 - classé moins de 7 : Tableau 6 - classé 7 et plus : Tableau 7

Les équipes sont qualifiées :

Soit lors d'une finale organisée, dans chaque le District.

Soit par classement général suivant méthode définie par le responsable de l'épreuve dans son District.

Critères des équipes : La catégorie de l'équipe qualifiée est la catégorie du classement du joueur qualifié ayant le classement le plus élevé de l'équipe, classement 2ème phase, pour la finale de District. Les équipes qualifiées ne peuvent changer de catégories lors de la finale départementale. (Si les joueurs présents qualifiés ont un classement inférieur à la catégorie prévue, l'équipe reste dans le tableau ou elle a été qualifiée)

Critères des joueurs : Les joueurs des équipes qualifiables pour les finales (y compris l'éventuel 3ème joueur jouant les doubles), dans les districts et donc pouvant participer à la finale départementale devront : - Avoir participé la moitié, au moins, du nombre de tours total organisé dans le district. (exemple : si 6 tours organisés, avoir participé à 3 tours, si 7 tours organisés, avoir participé à 4 tours...)

- Avoir un classement, égal ou inférieur correspondant à la catégorie de son équipe.

Tout remplaçant, dans une équipe, présenté lors de la finale départementale, devra également répondre aux mêmes critères précédents. Le nombre d'équipes qualifiées pour chaque district sera déterminé par les responsables de la compétition et le CD 76, lors de la 2ème phase de la saison, et cela, tant que possible, avant les finales de chaque district. Il y aura, si existante, une équipe de qualifiée par catégorie, par district, puis des équipes supplémentaires au prorata du nombre d'équipes inscrites dans chaque District, par catégorie, et à jour de leur inscription.

Nombre total d'équipes à qualifier :

Tableau 5 : 9 équipes

Tableau 6 : 9 équipes

Tableau 7 : 9 équipes

Responsable Départemental de l'épreuve :

Horaires Finale : 9h30 Pointage avec tirage au sort pour chaque équipe d'un N°.

Les poules sont alors composées :

Les 1er de chaque district, sont ordonnés et placés, puis les 2èmes etc...

Dans la mesure du possible, les équipes d'un même district ou d'un même centre sont placées dans des poules différentes.

10h00 Début 1ère partie le matin (demi-finale).

Toutes les parties sont jouées.

Début 2ème partie (Finale)

Place de 1 à 3 dans chaque catégorie (toutes les parties sont jouées, sauf décision organisateurs)

Place de 4 à 6 et de 7 à 9 : arrêté d'une rencontre pour une équipe quand le score est acquis avec possibilité de la classer.

Responsables District Cauchois : Jean-François Cuisy
Tel. 02 35 95 68 25 Mail : jpvalli@free.fr

Responsables District Dieppois : Ludovic Damy

20 rue du 8 mai 1945 76630 ENVERMEU

Tél : 06.07.67.48.59 Mail : ludovic.damy@gmail.com

Responsables District Havrais : Arnaud Duville

Tél : 02.35.20.23.63 06.15.76.79.61

Mail : arnaud.duvillie@neuf.fr

Responsables District Rouennais : Mélanie Desvaux

Tél : 06.37.09.37.34. Mail : melanie-76@wanadoo.fr

CRITERIUM DEPARTEMENTAL VETERANS

Les responsables de l'épreuve sont habilités à adapter ce règlement lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'inscrits et de toute situation particulière.

Article 1 : Conditions de participations :

- 1) Le critérium vétérans est réservé aux joueurs et joueuses en possession d'une licence FFTT traditionnelle, dans un club du département, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- 2) Inscriptions : les joueurs doivent être inscrits avant le jour de l'épreuve et régler la somme due (gratuit pour les joueurs inscrits en Critérium Seniors).
- 3) Déroulement : Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 2 : Formule des tours:

- 1) Horaire de la compétition : 14h00 à 19h00 (maximum)
- 2) Absences : Les inscrits, qui seront absents à un tour, doivent avertir dans la semaine précédant le tour, jusqu'au matin (10h00), uniquement par mail ou courrier à roselebrunel@wanadoo.fr et dominique.commare@free.fr, **sinon ils peuvent descendre descendre d'une division d'un groupe**
- 3) Présences : Il est également souhaitable que les joueurs confirment leurs présences (par un mail par club si possible) afin de ne pas avoir de poules incomplètes.
- 4) Compositions des groupes : Les participants sont répartis par groupes de 24 joueurs maxi, toutes catégories et sexes confondus (GR1, GR2, GR3...)
- 5) Chaque groupe est composé de poules (1, 2 ou 4) de 5 ou 6 joueurs (application du serpent).
- 6) Les poules sont établies le matin, avant le tour, et ne seront pas modifiées.
- 7) Horaires : Possibilité de démarrer la compétition dès 13h30 pour les présents (les retardataires pourront intégrer leur poule dans la ½ heure qui suit l'heure officielle du début de la compétition (soit 14h30)).
- 8) Tableau final : des 1/2 finale et finale, pour au moins le 1er voir 2ème de chaque poule (quand plusieurs poules) et pour les autres joueurs, suivant le temps restant et la décision du responsable.
- 9) Les premiers, de chaque poules **du groupe 2 d'un groupe montent dans le groupe 1, 2, 3 etc. supérieur lors du tour suivant/**
- 10) Classements : A la fin de chaque tour la liste des

présents et des absents est ordonnée, en fonction :

- a. Du classement du tour, par groupe.
- b. Des absents excusés qui sont classés en dernier de leur groupe (0 point critérium).
- c. Des absents non-excusés qui sont classés après les premiers ou dernier du groupe inférieur (0 point critérium)
- d. Un classement intégral, par catégorie et sexe, pourra être effectué, en attribuant des points critérium, en fonction du nombre d'inscrits (application des règlements fédéraux).

Article 3 : Composition des groupes et poules :

- 1) Pour le 1er tour :
 - a) Une liste de tous les inscrits est établie, en fonction des points classement individuel (FFTT) des joueurs.
 - b) Puis application de la formule (article 2)
- 2) Pour les 2ème et 3ème tours :
 - a) La composition des groupes est établie en fonction du classement obtenu lors du tour précédent avec 4 montées minimum par groupe.
 - b) Un joueurs absent, excusé, ou nouvel inscrit au tour précédent est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui (règlements fédéraux, Règlements Sportifs, chapitre III Critérium Fédéral, Titre III Article 19).

Article 4 : Déroulement Finale Départementale (qualificative pour la finale Régionale):

- 1) Les joueurs ayant participé à 2 tours préliminaires au moins, peuvent participer à la finale Départementale. Un repêchage de joueurs n'ayant fait qu'un seul tour, pourra être fait dans certaines catégories, pour atteindre le nombre de qualifiable pour la finale régionale, avec en priorité les absents excusés **ou sur décision des responsables de l'épreuve.**
- 2) Catégories : Les catégories sont : Dames : V1, V2 et V3. Messieurs : V1, V2, V3 et V4.
- 3) Simple : Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie. Répartition en poules de 4 joueurs ou plus, chaque poule qualifiant, au minimum, 2 joueurs pour un tableau final à élimination directe.
- 4) Double :
 - a). Les participants ne peuvent participer que **dans leur catégorie 2-catégories** (Dame ou Messieurs) et **une catégorie Mixte.**
 - b) **Des** Les joueurs peuvent participer dans une catégorie de numéro inférieur à la leur **s'ils sont associés à un joueur ou une joueuse de la catégorie.**
 - c) **Dans chaque catégorie, les joueurs qualifiés à l'issue des poules sont mis dans un tableau à élimination**

directe (les rencontres de classement peuvent être organisées).

5) Coupe Jean BRUNEL (Coupe du CD76) : Tableau à élimination directe, peuvent s'y inscrire :

- Toutes les féminines éliminées en simple et éliminées au 1er tour des doubles.

- Tous les joueurs éliminés lors des poules de simple.

- les joueurs éliminés n'ayant disputé que deux rencontres en simple.

Article 5 : Qualification pour la Finale Régionale : La finale Départementale est qualificative pour la finale Régionale. Si la finale départementale ne peut se dérouler avant la finale régionale, les responsables établiront une liste de qualifiés (classement par catégories, établi après le dernier tour avant la finale régionale suivant le total des points critérium acquis, pour chaque joueur (voir article 2 § 10 de ce règlement)

Responsable de l'épreuve : Mme Marie-Rose BRUNEL
6 Sente de l'Église 76780 HODENG HODENGER
Tél: 02 35 90 16 85 / 06 76 65 24 61
rosele-brunel@wanadoo.fr

CRITERIUM DEPARTEMENTAL CD76 SENIORS ET JEUNES

ATTENTION NOUVEAU REGLEMENT EN COURS D'ELABORATION POUR SYNCHRONISER AVEC REGLEMENT LIGUE

Le responsable de l'épreuve, à chaque niveau, est habilité à adapter ce règlement lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de toute situation particulière.

1 Organisation sportive des tours :

1.1 Règles générales :

Les règlements fédéraux (Règlements Sportifs, chapitre III CRITERIUM FEDERAL) sont appliqués pour cette compétition. Lors du premier tour, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui. Pour les autres tours, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui. Pour chaque catégorie, le nombre de divisions ou de poules pourra être changé, en fonction du nombre d'inscrits.

1.2 Déroulement de chaque tour:

Poules : Chaque groupe est réparti en poules de 4 joueurs où tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Tableau Final : Placement dans un tableau final pré-déterminé : voir règlements fédéraux (Règlements Sportifs, chapitre III, Annexe I, article B1 ou D1).

La formule double (OK et KO) est organisée dans chaque tableaux.

Montées, descentes : Montées en régionale: (voir tableau SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU CRITERIUM CD76 SAISON 2010/2011 (Chapitre Ligue régionale)

Montées entre division départementale:

- Pour un groupe de moins de 9 joueurs prévus : 1 montée.
- Pour un groupe entre 9 et 16 joueurs prévus : 2 montées.
- Pour un groupe entre 17 et 24 joueurs prévus : 3 montées.
- Pour un groupe entre 25 et 32 joueurs prévus : 4 montées.

Descentes : Le nombre de descentes est calculé suivant le nombre de descentes de la division supérieure, des montées de divisions inférieures et des absences prévues.

Forfait et abandon : voir règlements fédéraux (Règlements Sportifs, chapitre III Critérium Fédéral, Titre III article 20).

Barèmes de cotation : voir règlements fédéraux (Règlements Sportifs, chapitre III Critérium Fédéral, Annexe I, article B1 et D1).

Ils sont également rappelés dans les règlements du critérium de la Ligue.

Catégories : Voir tableau SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU CRITERIUM CD76 SAISON 2009/2010 (Chapitre Ligue régionale de l'annuaire)

2 Dates et divisions par catégories:

Épreuve du Dimanche matin :

Dates des différents tours:

- 1er tour : 24 Octobre 2010
- 2ème tour : 5 Décembre 2010
- 3ème tour : 9 Janvier 2011
- 4ème tour : 13 Mars 2011
- Horaire : 8h00 pointage, début 8h30
- Fin vers 13h30 (13h00 si poules de 16 joueurs)

Seniors masculins : Les différents groupes sont :

- Une départementale 1 de 32 joueurs.
- Deux départementales 2 de 32 joueurs.
- Autant de départementales 3, de 16 ou 32 joueurs, nécessaires pour satisfaire toutes les inscriptions.

Épreuve du Samedi Après-midi :

Dates des différents tours :

- 1er tour : 23 Octobre 2010
- 2ème tour : 4 Décembre 2010
- 3ème tour : 8 Janvier 2011
- 4ème tour : 12 Mars 2011
- Horaire : 14h00 pointage, début 14h30
- Fin vers 19h30 (18h30 si poules de 16 joueurs)

Garçons - 18 ans : Les différents groupes sont :

- Une départementale 1 de 32 joueurs.
- Deux départementales 2 de 32 joueurs.
- Si nécessaire une départementale 3 pour satisfaire toutes les inscriptions.

Garçons -15 ans et -13 ans : Les différents groupes sont :

- Une départementale 1 de 32 joueurs.

- Deux départementales 2 de 32 joueurs.
- Si nécessaire une départementale 3 pour satisfaire toutes les inscriptions.

Garçons -11 ans : Les différents groupes sont :

- Une départementale 1 de 16 joueurs.
- Deux départementales 2 de 16 joueurs.

Garçons -9 ans : Groupe comprenant une départementale 1 de 16 joueurs.

Seniors féminines, Filles -18 ans: Pas de division actuellement.

Filles -9, -11, -13, -15 ans filles : Chaque catégorie comprend une départementale 1 de 16 joueurs.

Responsable de l'épreuve : Richard HERELLE

16B route de Neuchâtel 76270 BULLY

Tel : 06.73.76.85.50 richard.herelle@club-internet.fr

FINALES PAR CLASSEMENTS

ATTENTION NOUVEAU REGLEMENT EN COURS D'ELABORATION POUR SYNCHRONISER AVEC REGLEMENT LIGUE

Les responsables de l'épreuve sont habilités à adapter ce règlement lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'inscrits et de toute situation particulière.

Article 1 : Conditions de participation: Seuls les joueurs inscrits au critérium fédéral sont qualifiables (les épreuves vétérans ne sont pas qualificatives). Les joueurs et joueuses de moins de 13 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) ne peuvent pas participer à cette épreuve. Un compétiteur absent lors du 4ème tour, régional ou départemental sans être excusé (certificat médical obligatoire) ne sera pas qualifiable. La liste des qualifiés départementaux et des remplaçants, se fera par le total des points acquis lors de tous les tours du critérium fédéral. En cas d'égalité, le départage sera en faveur du plus jeune.

Article 2 : Nombre de qualifié(e)s pour l'échelon départemental :

- Pour les 4 Tableaux féminins :

toutes les joueuses qualifiées.

D 599 points (< 600 points = classées 5)

D 799 points (< 800 points = classées 6 et 7)

D 999 points (< 1000 points = classées 8 et 9)
D 1299 points (< 1300 points = classées 10, 11 et 12)
- Pour les 4 tableaux masculins : 72 joueurs qualifiés par tableau
M 899 points (< 900 points = classés 5, 6, 7 et 8)
M 1099 points (< 1100 points = classés 9 et 10)
M 1299 points (< 1300 points = classés 11 et 12)
M 1599 points (< 1600 points = classés 13, 14 et 15)

Pour que tous les compétiteurs aient un nombre raisonnable de rencontres et soient satisfaits de cette journée, il est nécessaire que les engagements de présence soient respectés. En cas d'empêchement, il est demandé d'avoir la courtoisie de prévenir les organisateurs. Les poules ne seront complètes qu'à cette condition.

Une liste de joueurs remplaçants (maximum 20) sera établie, dans les tableaux ou cela est possible, cette liste permettra de compléter les différents tableaux. Ces remplaçants seront repêchés dans l'ordre de la liste et prévenu par téléphone ou par mail par l'organisateur de l'épreuve.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches

Article 3 : Composition des poules et déroulement : L'organisation de l'épreuve départementale sera calquée dans la mesure du possible sur l'organisation nationale et régionale. Répartition par tirage au sort dans des poules de 3 participants, classement de 1 à 3.

Article 4 : Déroulement phase tableau à élimination directe: (Règlements Fédéraux) Placement par tirage au sort des 3 compétiteurs dans un tableau à élimination direct classique.

Le 1er de la poule 1 à la place 1 et le 1er de la poule 2 à la place 2 dans le tableau. Élimination directe des perdants. Toutefois, il sera établi manuellement, un classement intégral, en classant les joueurs de la manière suivante: 1/2 finale : Le joueur ayant perdu contre le 1er de la compétition est classé 3ème Le joueur ayant perdu contre le 2ème de la compétition est classé 4ème 1/4 finale : Place 5 à 8 (perdants contre 1er à 4ème) 5ème perdant du 1er, 6ème perdant du 2ème etc.... etc.... 1/8 finale : Place 9 à 16 (perdant contre 1er à 8ème) Etc.... jusqu'au dernier joueur.

Article 5 : Qualification pour la finale régionale :

Un joueur ou joueuse n'ayant pas participé à la finale départementale ne pourra aucunement participer à la finale régionale. (Sauf dérogation accordée par le responsable régional de l'épreuve). Le nombre de qualifiés est défini par le règlement régional.

FINALES CRITERIUM JEUNES

ATTENTION NOUVEAU REGLEMENT EN COURS D'ELABORATION POUR SYNCHRONISER AVEC REGLEMENT LIGUE

QUALIFICATION ET DEROULEMENT DES FINALES DEPARTEMENTALES DU CRITERIUM JEUNES POU / BENI / MIN/CAD (-9, -11, -13 et -15 ans)

Article 1 : Tous les joueurs et joueuses, inscrit(e)s au critérium fédéral et ayant joué le tour 4 sont qualifiés.

Article 2 : les listes des convocations seront effectuées suivant le résultat des points critères des 4 tours. Le premier étant celui qui a additionné le plus de point critérium. Les listes des convocations de chaque tableau comprendront les 32 meilleurs aux points critérium ainsi que 20 remplaçants. Les remplaçants seront repêchés dans l'ordre de la liste par l'organisateur de l'épreuve.

Article 3 : Déroulement de l'épreuve : (comme pour les tours de critérium)

Tableaux garçons : 1ère phase : 8 poules de 4 joueurs (ou 3 si besoin). Suivant la méthode du « serpent »
2ème phase : Le 1er de poule est qualifié directement pour les 1/8ème de finale du tableau montant. Les 2ème et 3ème de poules se rencontrent : - Les vainqueurs se qualifient pour les 1/8ème du tableau montant. - Les perdants vont dans le tableau descendant avec les 4ème de poule. La formule double KO est organisée pour les 2 tableaux. Un classement intégral de 1 à 16 est ainsi obtenu pour la partie montante du tableau. Un classement intégral de 17 à 32 pourra, éventuellement, être effectué pour la partie descendante du tableau.

Tableau filles : Il sera laissé libre choix aux juges arbitres de composer les poules et le classement final.

Article 4 : Qualification pour la finale Régionale Voir règlement Ligue pour les qualifiés.

TOURNOI INDIVIDUEL VETERANS + DE 55 ANS

- les joueurs(ses) concernés (es) :
- Posséder une licence traditionnelle, être licencié dans le département 76
- Avoir 55ans au minimum, au 1er janvier de la saison en cours, être disponible le 2ème mardi après- midi de chaque mois de 13h30 à 17h (sauf jour férié) donc dix rencontres sur l'année
- Faisabilité de la compétition : avoir au minimum 8 inscrits, au maximum 56. (14 poules de 4)
- Lieu de la compétition : Petit-Couronne salle du club, 14 tables
- Compétition individuelle, poule de 4 joueurs(es), en fonction du nombre d'inscrits des niveaux D1,D2, D3 pourront être envisagés avec montées et descentes à près chaque tour, 3 rencontres assurées, plus barages entre les premiers, deuxièmes, troisièmes, quatrièmes de chaque poule.
- Après chaque tour, refonte des poules, des renseignements complémentaires vous seront donnés lorsque le nombre de participants sera connu (1 seul niveau ou plusieurs) Le responsable de l'épreuve s'arrangera pour obtenir le meilleur brassage possible entre les joueurs. Les résultats seront pris en compte sur SPID
- Inscriptions auprès du responsable de l'épreuve : Jacques Letailleur 84 rue Maurice Cadot 76650Petit-Couronne Email : letailleur.jacques@free.fr
- Coût : 10 € par joueurs(es) (chèque à l'ordre du CDTT76)
- Récompenses :
- Au mois de décembre : le premier du niveau 1 recevra une dinde, le 2ème recevra un poulet, le 3ème 2 œufs, le 4ème 1 œuf
- Au mois d'avril : le premier du niveau 1recevra une grosse cloche en chocolat, le 2ème recevra une cloche en chocolat, le 3ème des œufs en chocolat, le 4ème 1 œuf en chocolat.
- Au mois de juin : le premier du niveau 1recevra une coupe+une bouteille, les 2ème, 3ème, 4ème : à définir en fonction du nombre d'inscrits S'il y a plusieurs niveaux, les récompenses seront identiques pour tous les niveaux.